

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Compte-rendu sommaire.

Affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Sont élus :

- **Délégués titulaires : LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, BOURGEOT Jean-François, DENIS Annie, et ROULLIER Claude**
- **Délégués suppléants : SAINT-JULIEN Anne, GIAMBARRESI Anthony et PRENEY Martine.**

DÉLIBÉRATIONS :

Règlement intérieur

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur proposé.

Remboursement location ECC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande d'annulation de l'Espace Claude Capdevielle pour le week-end du 8 août 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, décide, à titre exceptionnel, de procéder au remboursement des 175.50 €uros relatives à cette location.

DIVERS :

- Mme Mercier présente une analyse rétrospective (2015-2019) de la situation financière de la commune. Il convient de rester vigilant pour l'avenir, trouver des solutions pour maîtriser les charges de fonctionnement tout en limitant les investissements, afin de ne pas alourdir l'endettement actuel. Un plan de trésorerie doit être établi sur plusieurs années. Mr Nicolas précise qu'il convient d'analyser les comptes 2019. Il apparaît, d'ores et déjà, que certaines dépenses de fonctionnement en 2019 étaient exceptionnelles, notamment des travaux à l'ECC (réfection d'un tronçon de gaines de soufflage défectueux pour un montant de 73 000 euros) et par conséquent ne seront pas renouvelées à l'avenir.

- Mr Bourgeot présente un compte rendu de la commission Village Etape et Tourisme. Plusieurs points sont abordés : mise à jour de la page Montmarault sur le site national Village Etape, accentuer la communication du label, des animations montmaraultaises et créer un marché de producteurs locaux en haute-saison, référencer la nouvelle aire de camping-cars...
- Mr Lepée retrace les projets en cours et à venir quant aux différents travaux de voirie.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le repas des aînés se déroulera à l'ECC le 7 novembre.
- Les 6 membres extérieurs du CCAS ont été nommés par arrêté du maire.
- En raison de la crise sanitaire, les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique devant être autorisés par la Préfecture, un dossier de déclaration sera adressé afin d'organiser la fête patronale, comprenant notamment les mesures d'hygiène et de distanciation physique à mettre en place.
- Didier Lindron informe les conseillers de la réception ce jour de l'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 01/01 au 30/09/2019 au titre des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Le Maire

Didier LINDRON



**Pour plus d'informations, le procès-verbal de la séance est disponible
au secrétariat de la mairie**